N°1
Septembre
2017

roannaise DES ENERGIES renouvelables

Lettre d'information

PROJET ÉOLIEN DES NOËS

Madame, Monsieur,

Roannais Agglomération et les communes, engagées dans une démarche de « Territoire à Energie Positive », ont fait du développement des énergies renouvelables et de la maîtrise de la consommation d'énergie une de leurs priorités. C'est dans ce cadre qu'en mai 2016, le Conseil Communautaire de Roannais Agglomération a voté un plan de développement éolien, prévoyant d'étudier la possibilité d'implanter une dizaine d'éoliennes sur 2 à 3 zones du territoire.

La force de ce projet est son portage public : c'est Roannais Agglomération et son partenaire OSER (Caisse des Dépôts et Consignations associée à la Région) qui vont développer ces projets et qui seront propriétaires des futures éoliennes, au bénéfice de tous. Pas de fonds de pensions étrangers, pas de capitaux à rémunérer, un projet public avec et pour les Roannais.

La commune des Noës a été identifiée comme étant une des zones les plus favorables à l'implantation d'un parc éolien. Le 17 mai 2017, le conseil municipal des Noës a donné son accord pour le démarrage des études préalables (écologie, paysage, acoustique, mesures de vent). Roannais Agglomération a donc lancé ces études, qui dureront 12 à 18 mois et qui détermineront la faisabilité du projet. Elles permettront ensuite d'en définir les contours (nombre d'éoliennes, taille, puissance, emplacement). Au terme des études, un dossier de demande sera soumis aux services de l'État pour instruction. C'est donc un long processus qui commence en cet automne 2017.

Pour construire un projet respectueux de l'environnement, des enjeux du territoire, qu'ils soient techniques ou humains, Roannais Agglomération associe les élus et les habitants des communes concernées tout au long du développement de ce projet. C'est une première en France dans sa forme, son objectif et son montage.

Cette première lettre d'information a pour but de vous présenter les grands enjeux du développement d'un projet éolien et les engagements de Roannais Agglomération en matière d'information et de concertation tout au long du développement.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à ce projet et souhaitons qu'il devienne le vôtre.

À très bientôt !

Yves Nicolin
Président de Roannais Agglomération
et de Roannaise des Énergies Renouvelables

Stéphane Raphaël
Maire des Noës
Administrateur de Roannaise
des Énergies Renouvelables

Bernard Thivend
Vice-Président de Roannais Agglomération
et de Roannaise des Énergies Renouvelables

LE SAVIEZ-VOUS ?

- **Au niveau national, l'objectif est d'atteindre 32 % d'énergies renouvelables dans le mix énergétique en 2030.**
- **Au niveau de Roannais Agglomération, l'objectif fixé est 50% d'énergies renouvelables en 2050.**
- **Dans des conditions de vent proches de celles des Noës, une éolienne de 2, 2 MW produit chaque année l'équivalent de la consommation électrique de 1500 foyers (hors chauffage, eau chaude et cuisson).**

UN PROJET QUI ASSOCIE LES COMMUNES ET LES HABITANTS À CHAQUE ÉTAPE

UN PROJET ÉOLIEN ÉTAPE PAR ÉTAPE

Pour voir le jour, un parc éolien doit obtenir une **autorisation**. Celle-ci est délivrée par le **Préfet**, sur la base d'un dossier comprenant des études d'impacts réalisées par des bureaux d'études **indépendants**.

Toutes les **études** se déroulent sur le même principe :

1. Réalisation d'un **état initial du site**, véritable « photographie » de la zone qui décrit les contraintes techniques, environnementales, paysagères, acoustiques.
2. Analyse de différentes **variantes d'implantation** spécifiant le type et le nombre d'éoliennes, au regard de ces contraintes.
3. **Choix de la variante** (nombre d'éoliennes, type de machines).
4. Étude d'**impacts** de la variante choisie et, si nécessaire, mesures d'évitement, de réduction ou de compensation des enjeux identifiés.

Ces études ont démarré fin mai 2017.

Après le dépôt du dossier et son analyse par les services de l'État, une **enquête publique** sera organisée. Cette étape permet à chacun de consulter le dossier, de demander des explications et de donner son avis sur le projet.

Après enquête publique, c'est le Préfet qui est seul décisionnaire et délivre, ou non, l'autorisation de construire et d'exploiter le parc éolien.

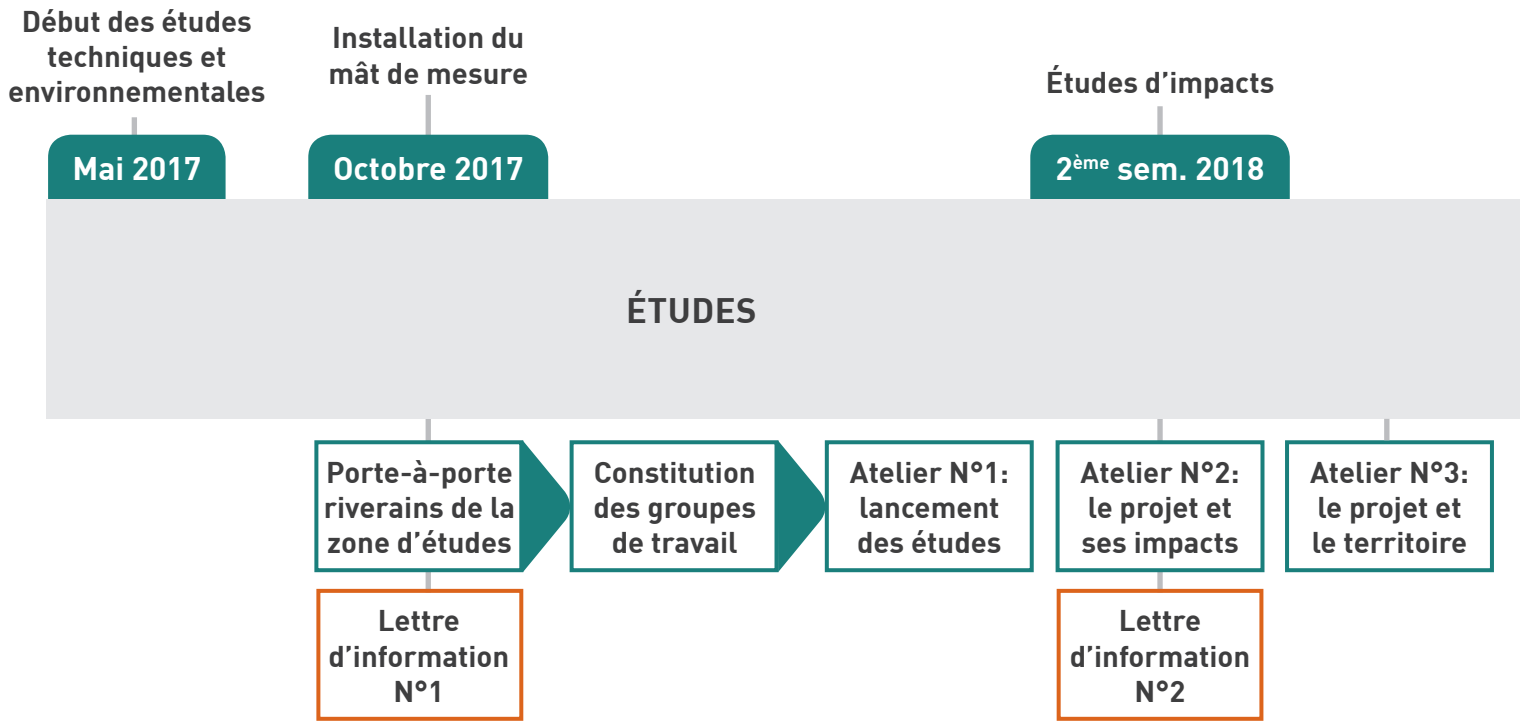

ZOOM SUR LES ÉTUDES ENVIRONNEMENTALES

Les études environnementales se déroulent durant un **cycle biologique complet**, soit une année entière (printemps, été, automne, hiver).

Les naturalistes vont recenser et cartographier toutes les espèces présentes sur la zone d'études et au-delà (oiseaux, chauve-souris, mammifères, insectes, plantes...) pour **déterminer une implantation des éoliennes la plus adaptée au respect de la biodiversité.**

Photographie : Identification de la faune et de la flore par le bureau ligérien d'études environnementales « Césame Environnement »

UN PROJET EXEMPLAIRE DU POINT DE VUE DE L'INFORMATION ET DE L'ASSOCIATION DES ÉLUS ET DES CITOYENS

Pour accompagner cette démarche d'étude, Roannais Agglomération propose la mise en place d'un **dispositif complet d'information et de concertation.**

Cette démarche se décline sur 3 niveaux :

1. L'importante participation **des élus des communes** au suivi et au pilotage du développement du projet.
2. La mise en place d'une **information régulière auprès des habitants**, notamment par la distribution de lettres d'information.
3. La constitution de groupes de travail dans chaque zone de projet pour participer à des **ateliers thématiques de concertation**, de suivi du développement, de compréhension de l'éolien et des enjeux locaux du projet.

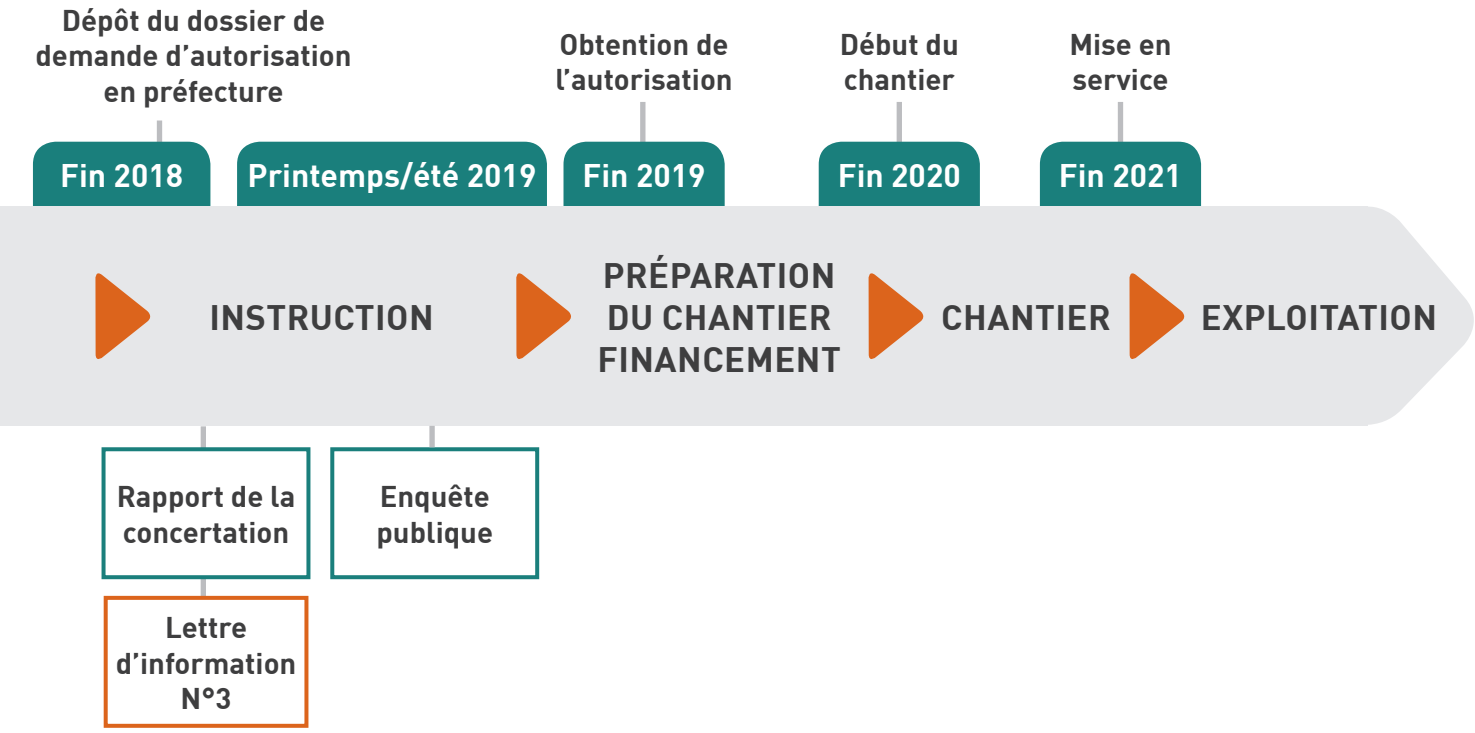

UN PROJET PUBLIC ET LOCAL

En France, le développement éolien est majoritairement mis en œuvre par des opérateurs privés. Pour ne pas confier cette mission d'aménagement du territoire à d'autres, et pour conserver l'entier bénéfice des retombées économiques de ces installations de production d'énergie renouvelable, **Roannais Agglomération a décidé de se saisir de ce sujet et d'en assumer la prise en charge** pour être propriétaire des parcs éoliens implantés sur son territoire, **au bénéfice de l'intérêt général**.

Roannais Agglomération et la société de financement régionale dédiée aux énergies renouvelables, OSER, se sont associés pour créer la **société d'économie mixte locale** : la « **Roannaise des Energies Renouvelables** », détenue à 80 % par Roannais Agglomération et à 20 % par OSER. C'est cette société qui porte les études, bénéficiera des autorisations et, in fine, sera propriétaire du parc éolien des Noës. Le moment venu, l'ouverture du capital aux volontaires sera proposée.

LA GOUVERNANCE DU PROJET

Depuis son origine, **ce projet s'appuie sur les collectivités locales**. Ainsi, dès le début, le choix des zones d'études et le choix du mode de portage du projet à majorité public ont été faits par les élus locaux réunis depuis 2015 au sein d'un groupe de travail intercommunal éolien qui regroupe les élus de 14 communes de Roannais Agglomération. Son activité se poursuivra en parallèle du développement des projets, notamment s'agissant de la répartition de la fiscalité ou de l'investissement citoyen.

De plus, sur les dix administrateurs que compte la Roannaise des Énergies Renouvelables, huit sont des élus du TERRITOIRE parmi lesquels les maires des communes concernées.

ZONE D'ÉTUDE DE FAISABILITÉ

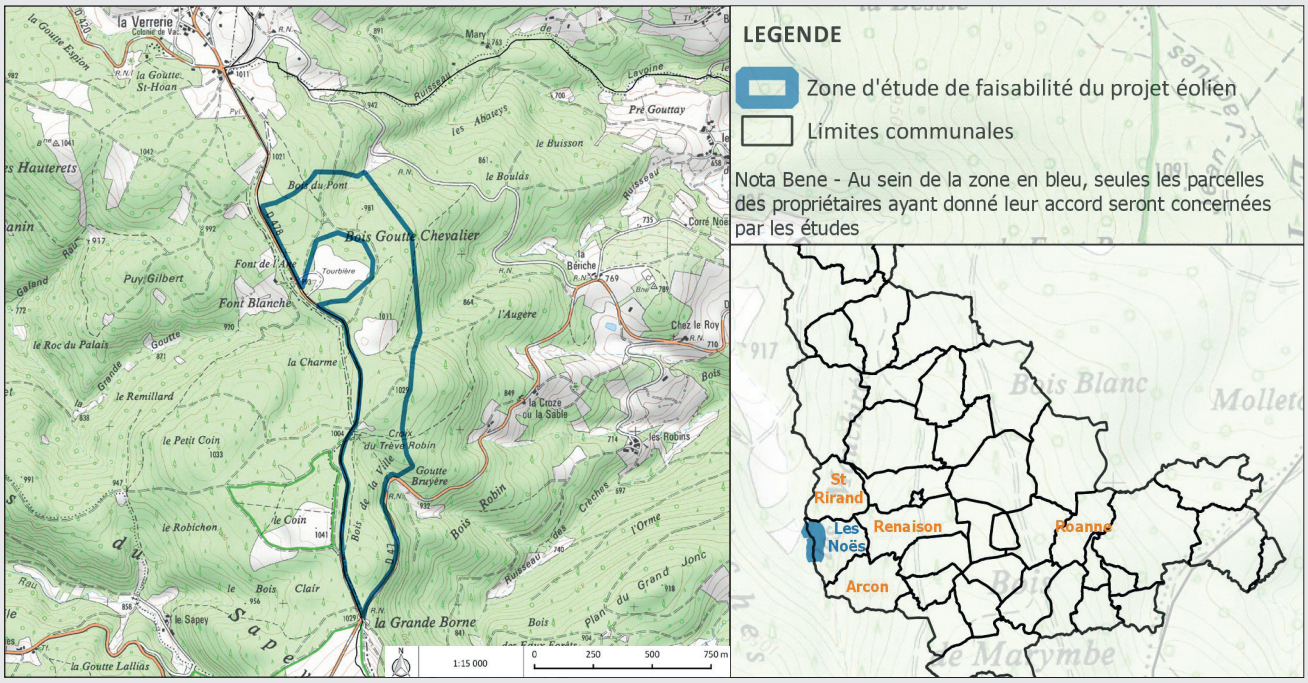

CONTACTS
Roannais Agglomération
63 rue Jean Jaurès
42311 ROANNE Cedex
eolien-public-local@roannais-agglomeration.fr
04 26 24 92 86